

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-396

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2021-396

Ajustements des effectifs : Cabinet du Président - Secrétariat Général - DGRHAG - DG Finances - DGNSI- DG Mobilité - DG Aménagement et DG Développement économique - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens) et des besoins de recrutement apparaissent nécessaires.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTE LA COLLECTIVITE

Tous les postes ouverts aujourd'hui aux attachés/attachés principaux seront ouverts au grade de directeur.

Tous les postes de direction de la filière administrative sont ouverts au grade d'attaché hors classe, ce grade étant réservé aux postes de direction.

CABINET DU PRESIDENT

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Ouverture à la filière technique – Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en chef du poste de Directeur des relations internationales (PER09409).

Au regard des compétences attendues et du profil de ce poste, et compte tenu de la spécificité de la thématique, une ouverture aux cadre d'emplois des ingénieurs en chef est préconisée sur ce poste.

Au regard de la spécificité des postes de catégorie A de ce service et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires en cas de jury infructueux.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € euros (1er échelon du grade d'ingénieur territorial) et 45 323.28 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur territorial principal).
- Et des ingénieurs en chef, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 22 717.80 euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur e chef) et 63 205.08 euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur en chef hors classe).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Transfert du poste d'adjoint au directeur général mobilités en charge de la voirie et des ouvrages d'art (PER06743) auprès de la direction générale des services – Chargé.e de mission « un million d'arbres ».

Avec la volonté d'améliorer la qualité de l'air, de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, et de favoriser la biodiversité en ville, Bordeaux Métropole poursuit l'objectif de planter 1 million d'arbres sur son territoire au cours des prochaines années, soit une augmentation de 20% de son patrimoine arboré.

Pour se faire, les actions suivantes seront mises en œuvre : évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour intégrer l'arbre et son écosystème dans les règles d'urbanisme, mobilisation des ressources foncières délaissées, constitution d'un fonds de 2 millions d'euros par an pour ce projet, mais également sensibilisation des habitants, des communes et des entreprises pour la poursuite de cet objectif.

Afin de fédérer et d'animer les acteurs internes et externes autour de cet objectif et d'assurer le pilotage de ce projet ambitieux, il est proposé d'identifier un poste dédié, auprès du directeur général des services. Cette ressource supplémentaire est le fruit du transfert d'un poste d'adjoint au directeur général mobilités

L'organigramme de la Direction générale Mobilités est modifié en conséquence.

La direction générale Finances et Commande publique créée au 1^{er} janvier 2016, est composée de 145 postes, répartis en 6 directions et une direction générale.

Ces 6 directions sont réparties sous l'autorité hiérarchique des deux adjointes au directeur.ice général.e :

La direction de la préparation budgétaire, la direction de l'exécution comptable et inventaires, la direction ressources et ingénierie financière, la direction financière des CCAS relevant de l'Adjointe au Directeur Général en charge des Finances.

La direction achats et commande publique, issue de la fusion de deux précédentes directions en 2017, et la direction d'appui transverse et analyse relevant de l'Adjointe au Directeur.ice Général.e en charge de la coordination commande publique et finances.

DIRECTION ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE (DACP)

Création d'un poste de catégorie B « conseiller.ère/instructeur.ice marchés publics » – Filière administrative – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au service appui-marchés – Centre conseil marchés.

La Direction achats et commande publique (DACP) est actuellement composée de 37 postes répartis de la manière suivante :

- un service appui-marchés composé de 24 postes en charge de la passation et de l'exécution des marchés de plus de 214 000 € HT ainsi que des marchés inférieurs à ce seuil pour les 4 directions générales de la ville de Bordeaux ;
- un service achats composé de 8 postes chargés de mettre en œuvre la politique achats de notre institution et de faire fonctionner la centrale d'achats métropolitaine qui vient d'être créée
- une mission concessions composée de 3 postes ;
- un.une chef.fe de projet transformation numérique de la commande publique rattachée directement au directeur.

La commande publique fait partie des principaux leviers de relance de l'activité économique dans le cadre de la crise sanitaire comme le montrent les 50 M € complémentaires répartis sur deux exercices qui ont été rajoutés dans ce cadre.

A ce titre, la Direction achats et commande publique (DACP) est amenée à lancer un nombre plus conséquent de marchés.

Par ailleurs, la Direction achats et commande publique (DACP) est également de plus en plus sollicitée pour apporter une aide plus directe à plusieurs directions notamment sur des marchés inférieurs à 214 000 € HT.

Enfin, la création de la centrale d'achats métropolitaine va confier à la Direction achat et commande publique (DACP) le pilotage complet de plusieurs marchés transversaux en interface avec les communes adhérentes (18 à ce jour).

Fort de ces constats, la création d'un poste complémentaire de « conseiller.ère instructeur.ice marchés publics » est nécessaire au centre conseil marchés, catégorie B – Filière administrative – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Pour mémoire, dans le cadre de la proposition de réorganisation de la Direction générale Finances et Commande Publique soumise au comité technique du 11 mars 2021, une transformation d'un poste de A (PER07674) en catégorie B a été validée au sein du futur service analyse, générant ainsi une économie de 20 000 €.

Par ailleurs, notre établissement bénéficie à ce jour de plusieurs adhésions « payantes » à la centrale d'achats de Bordeaux métropole de la part de communes n'ayant pas mutualisé la fonction commande publique, ce qui représente une ressource sous forme d'attribution de compensation à hauteur de 28 500 € par an.

La création du poste de rédacteur serait ainsi budgétairement financée.

DIRECTION GENERALE	GENERALE	RESSOURCES	HUMAINES	ET	ADMINISTRATION
-------------------------------	-----------------	-------------------	-----------------	-----------	-----------------------

MISSION QUALITE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Transfert d'un poste à temps complet – Catégorie A (PER12045) et d'un agent de la Direction de l'eau vers la Mission qualité des relations professionnelles :

La mission qualité des relations professionnelles intervient sur tout le territoire métropolitain et assure des missions d'accompagnement individuels et collectifs. Elle est aujourd'hui composée de deux coachs à temps complet.

Aujourd'hui, on observe une augmentation sensible des demandes d'accompagnements managériaux individuels d'encadrants notamment de 1^{er} niveau (agents de maîtrise et techniciens notamment) qui ne pourraient être prises en charge par l'extérieur du fait du prix de ce type de prestations

De plus, on relève le développement de nouvelles prestations comme la prise en charge des collectifs après diagnostic RPS, l'accompagnement à la prise de poste, ateliers d'échanges de pratiques professionnelles avec l'outil de co-développement, l'accompagnement au changement des équipes lors de changement organisationnel en appui des interventions de la DCO, la cohésion d'équipe à l'arrivée d'un nouvel encadrant, l'accompagnement à la prise de poste des nouveaux encadrants

Ces missions essentielles pour développer une culture managériale commune dans notre collectivité ne pourraient pas être prises en charge par l'extérieur compte tenu de leur coût, entre 3000 et 5000€ pour un coaching individuel et entre 8000 et 10 000€ pour un accompagnement collectif du nombre de personnes potentiellement concernées et de leur niveau hiérarchique, la mission intervient en effet prioritairement sur l'encadrement de 1^{er} niveau. De plus la connaissance fine de l'organisation interne fait gagner un temps précieux dans l'analyse du contexte et dans les solutions à apporter.

Au regard de ces éléments, il est souhaité le transfert du poste de « chef.fe de projet études » PER12045 et la requalification du poste en « coach interne » catégorie A (filière administrative et technique)

L'organigramme de la Direction de l'eau et de la Mission qualité des relations professionnelles sont modifiés comme ci-après.

DIRECTION PILOTAGE, EMPLOI ET DIALOGUE SOCIAL

Service Evaluation et développement des compétences – Centre formation

- **Suppression d'un poste de conseiller.ère de formation - catégorie C (PER09273)**

Filière administrative

- Création d'un poste de conseiller.ère de formation - catégorie B –

Filière administrative

Le centre formation est composé à ce jour de 16 postes :

- 3 postes de catégorie A
- 6 postes de catégorie B
- 7 postes de catégorie C

Les missions au sein du centre formation ont fortement évolué notamment depuis la mutualisation mais aussi dans le cadre de l'évolution de la formation professionnelle.

En effet, il est aujourd'hui incontournable de maîtriser les procédures des marchés publics. La mise en œuvre de certaines formations relève de procédure adaptée en particulier dans le domaine réglementaire (habilitation électrique, travail en hauteur...).

Cette thématique est très prégnante et le poste référent dans ce domaine doit donc être en mesure de rédiger tous les éléments constitutifs d'un marché, le publier, l'analyser, le négocier, le notifier et en suivre toute l'exécution budgétaire et comptable.

En effet, cette mission va au-delà d'une simple consultation dans le domaine des marchés publics. Elle met en œuvre des connaissances et des compétences nécessitant la maîtrise des procédures de passation de marché (de la rédaction, à l'analyse en passant par la négociation, la notification et le suivi budgétaire et comptable), mais aussi les activités liées à l'ingénierie de formation.

En outre, il est nécessaire aujourd'hui de continuer à développer l'ingénierie de formation. En effet, savoir analyser le besoin à différents niveaux (macro et micro), accompagner les agents, services et directions, proposer des modalités de mise en œuvre les plus adaptées, évaluer, sont autant de missions relevant de l'ingénierie de formation.

Cela se traduit par un ensemble de démarches méthodiques et cohérentes mises en œuvre dans la conception d'actions ou de dispositifs de formation afin d'atteindre efficacement l'objectif visé et de développer des compétences.

Compte tenu de ces éléments et conformément au répertoire des métiers du CNFPT, il est demandé que ce poste de conseiller.ère de formation de catégorie C (PER09273) vacant aujourd'hui soit transformé en poste de catégorie B – filière administrative.

DIRECTION DES ARCHIVES DE BORDEAUX METROPOLE

- **Suppression d'un poste de catégorie A+ - conservateur.ice du patrimoine**
- **Création d'un poste de catégorie B « chargé.e de programmation artistique et culturelle » – Filière culturelle – Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine**
- **Création d'un poste de catégorie C « médiateur.ice culturel.le » – Filière culturelle – Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine**

La direction des archives de Bordeaux Métropole comprend aujourd'hui 36 postes composés comme suit :

Catégorie A : 10 postes

Catégorie B : 9 postes

Catégorie C : 17 postes

Au sein de la direction, l'agent sur le poste de chargé.e de mission développement artistique et culturel (catégorie A+) fera prochainement valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2021.

A son départ, il est proposé de supprimer son poste et de créer un poste de catégorie B – Filière culturelle et un poste de catégorie C – filière culturelle pour les raisons suivantes.

Le transfert du poste de catégorie A+ était intervenue après la validation de l'organigramme de la direction en 2015. Son arrivée avait nécessité la création d'un poste portant sur l'ouverture large des archives à de nouveaux publics et le développement de l'éducation artistique et culturelle, particulièrement dans le domaine de l'art actuel.

Dans un objectif de cohérence de la définition et de la mise en œuvre de l'action culturelle considérée dans sa globalité, il apparaît pertinent que ses missions soient désormais intégrées au service des Publics.

Il s'agit de poursuivre les actions engagées tout en renforçant le service des Publics, en charge notamment de l'action culturelle et éducative.

Le poste de catégorie B « chargé.e de programmation artistique et culturelle » mènera ses actions en assurant la conception, la réalisation et l'encadrement des projets artistiques et culturels de la direction. Il sera le.la collaborateur.ice direct.e du responsable de service des Publics.

Le poste de catégorie C « médiateur.ice culturel » permettra de doter le service des publics d'une meilleure capacité d'accueil des groupes. En effet, son activité est en constante augmentation.

Le travail des médiatrices en poste, en lien avec celui des deux enseignantes mises à disposition par l'Education nationale, a largement contribué au développement de l'offre au public scolaire. Le service des publics a ainsi accueilli en 2019, 118 classes et 7818 adultes (visites d'exposition, du bâtiment, groupes de travail) contre 87 classes en 2017 et 6293 adultes.

Ce poste de catégorie C, viendra renforcer les possibilités d'accueil des scolaires, mais aussi aura pour mission de créer, développer et animer les interventions auprès des publics adultes et éloignés.

Cette demande vise un double objectif :

1 – Poursuivre et développer les actions menées depuis 2016 en nouant de nouveaux partenariats avec les artistes locaux

2- Renforcer le service des publics en recrutant un médiateur culturel en charge notamment des publics empêchés. Ce renforcement est rendu nécessaire par l'accroissement permanent des groupes accueillis à l'hôtel des archives

Au regard de ces éléments, il est donc proposé :

- de supprimer le poste de conservateur en chef du patrimoine (A+)
- de créer un poste d'assistant.e de conservation du patrimoine – Filière culturelle - catégorie B « chargé.e de la programmation artistique et culturelle »

- de créer un poste d'adjoint.e du patrimoine – Filière culturelle - catégorie C «Chargé.e de médiation culturelle »

DIRECTION DU PARC MATERIEL

Evolution et transfert d'un poste de catégorie C technique « gestionnaire des approvisionnements » au sein du centre approvisionnement du service d'appui administratif et financier en un poste de catégorie C administratif « gestionnaire financier et comptable » au sein du centre finances/marchés du service d'appui administratif et financier

Afin d'adapter l'organisation de la direction à son environnement ainsi qu'aux objectifs auxquels elle doit satisfaire, il est proposé d'opérer, à effectifs constants et à grades équivalents, les ajustements suivants :

- Service d'appui administratif et financier > Centre approvisionnement.

Le centre « Approvisionnement » assure la passation des commandes de consommables et de pièces détachées nécessaires à l'activité de maintenance des ateliers de réparation de la direction.

La chefferie du centre est assurée par un agent de catégorie B, lequel encadre 6 agents de catégorie C.

Jusqu'à peu, les agents du centre étaient séparés physiquement : 3 d'entre eux étaient basés sur le site de Daney, les 4 autres sur le site de Latule, ce qui ne facilitait pas le travail au quotidien.

Depuis le 1^{er} avril 2021, tous les agents du centre sont regroupés dans les nouveaux locaux de l'atelier de Latule_PL.

Cette réorganisation physique a permis, d'améliorer le confort ainsi que la productivité des agents en poste. Ce constat est confirmé par le fait qu'un des postes de catégorie C est actuellement vacant, sans que cela entrave la bonne conduite du centre, ni que cela génère une surcharge pour les autres agents en poste.

De ce fait, il est proposé de supprimer le poste actuellement vacant de catégorie C (PER07925).

- Service d'appui administratif et financier > Centre Finances & Marchés

Le centre « Finances & Marchés » assure d'une part les tâches comptables (engagements, liquidation) pour tous les achats de la direction, et d'autre part la rédaction et le suivi des marchés nécessaires à la réalisation des achats de véhicules, de prestations et de pièces détachées (plus de 200 marchés sont actuellement en cours).

A ce jour, 1 seul agent de catégorie B assure la mission de passation des marchés. En effet, nous avons lors du CT du 11 mars proposé le transfert d'un des postes de cette entité afin de satisfaire à une urgence opérationnelle au sein du service « Programmes & Mobilité ».

L'expérience nous montre que cette décision, pourtant nécessaire, était trop ambitieuse. La charge de travail est en effet trop importante pour pouvoir être assumée par 1 seul agent.

En conséquence, il est proposé de transférer ce poste de catégorie C (filière administrative) au sein de ce centre.

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

DIRECTION DE LA PROXIMITE ET DE LA RELATION AUX UTILISATEURS/ DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Transfert d'un poste de coordinateur.ice intervention (PER05480) du service centre d'appel et pilotage – centre appui et coordination de la Direction de la proximité et de la relation aux utilisateurs vers le service usages et environnements de travail de la Direction de la transformation numérique

Les motivations du transfert de ce poste sont les suivantes :

La mise en place du nouvel environnement numérique de travail NEO à l'ensemble des 15 entités du service commun numérique a permis de profondément revoir les modalités de configuration, de gestion et d'administration de nos équipements. La massification permise par cette refonte associée à la convergence des marchés nous permet aujourd'hui d'ajuster notre organisation afin de répondre aux enjeux de sécurisation et d'usages de ces équipements mobiles qui sont en très forte croissance avec un nombre multiplié par deux en deux ans (plus de 12 000 aujourd'hui).

Dans ce contexte d'industrialisation, les activités précédemment gérées par le service centre d'appel et pilotage de la Direction de la proximité évoluent vers des missions de conception, d'ingénierie et d'administration globale de la flotte.

Ces activités assurées par le coordinateur intervention du service centre d'appel et pilotage relèvent aujourd'hui davantage des activités réalisées au sein du service usages et environnements de travail.

En complément d'une activité sur les équipements mobiles notamment Android et IOS ce poste permettra également d'adresser les enjeux de service et de sécurisation pour les équipements Mac dont le nombre est suffisamment significatif (plus de 250) pour nécessiter une gestion globalisée. La connaissance de ces systèmes ainsi que de leurs outils de gestion est une compétence qui manque actuellement au sein du Service Usages et Environnement Numérique de Travail.

Les missions couvriront ainsi le périmètre suivant :

- Au sein des équipes de maîtrise d'ouvrage intégrée des équipements numériques, il assure la veille et la conception des nouveaux environnements numériques Mobiles, Mac et des outils de gestion associés. Une fois déployés il assure l'expertise sur ces environnements et notamment le support de niveau 3 en lien avec les autres équipes de la Direction Générale ;
- Il contribue au déploiement de ces nouveaux environnements numériques de travail Mac et Mobile au travers de projets ;
- Enfin, il participe à la dynamique transverse et continue d'amélioration des environnements numériques de travail par des échanges réguliers avec les utilisateurs au travers d'un laboratoire des usages et d'une veille fonctionnelle.

Pour ces raisons, il est proposé un transfert du poste de coordinateur.ice intervention (PER05480) – catégorie B – Filière technique du service centre d'appel et pilotage de la Direction de la proximité et de la relation aux utilisateurs vers le service usages et environnements de travail de la Direction de la transformation numérique assorti d'une évolution des missions comme décrite ci-dessus.

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE/DIRECTION DU PROGRAMME SERVICES A LA POPULATION

Transfert et évolution des missions d'un poste de gestionnaire d'application (PER11882) – catégorie B – Filière technique de la Direction de la transformation numérique - service pilotage plan de transformation mutualisation vers un poste de chef.fe de projet analyste à la Direction du programme services à la population.

Les motivations du transfert et évolution de ce poste sont les suivantes :

Ce poste, temporairement positionné, au 1er janvier 2019, au sein du service Pilotage plan de transformation mutualisation lors de la phase de mutualisation du domaine numérique par la Ville de Talence pour permettre d'accompagner l'intégration du système d'information de la commune au sein du SI de Bordeaux Métropole a évolué dans le périmètre de ses missions.

Aujourd'hui, la phase de convergence est largement amorcée et les missions de maintien en conditions opérationnelles des applications de la Ville de Talence sont prises en charge au sein des trois directions des Etudes et Programmes Numériques.

Comme prévu initialement et afin

- de poursuivre le maintien en conditions opérationnelles des applications relevant du domaine des Services à la Population de la ville de Talence,
- d'accompagner les opérations de maintien en conditions opérationnelles des applications Services à la Population relevant des domaines de la Culture et de la Citoyenneté des autres collectivités,
- d'accompagner la mise en œuvre des projets de convergence des applications menés au sein de la Direction,

Ce poste a aujourd'hui vocation à renforcer la Direction de programme Services à la Population en tant que chargé du maintien en condition opérationnelle des applications. Il participe également à la conduite de projets et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrée auprès des services.

Il est donc proposé de faire évoluer les missions et de transférer le poste de gestionnaire d'application (PER11882) – catégorie B de la Direction de la transformation Numérique - service pilotage plan de transformation mutualisation vers un poste de chef.fe de projet analyste à la Direction du programme service à la population.

DIRECTION DU PROGRAMME NUMERIQUE URBAIN

Suppression d'un poste de catégorie B (PER05644)– Chef.fe de projet numérique qualité de vie – Filière technique - au sein du service numérique qualité de vie.

Création d'un poste de catégorie A – Chef.fe de projet numérique qualité de vie - filière technique- administrative – cadre d'emplois des ingénieurs (Ingénieur -ingénieur principal) et des attachés (attaché- attaché principal- directeur) au sein du service numérique qualité de vie.

Les motivations de l'évolution de ce poste sont les suivantes :

Au sein du service numérique et qualité de vie de la Direction des Programmes numériques urbains, les missions du poste de chef.fe de projet numérique qualité de vie consistent à la définition de la stratégie, à la conduite de projets et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrée pour le domaine du contrôle d'accès des bâtiments, auprès des services techniques de la métropole et des 14 villes ayant mutualisé.

Il assure la convergence et la gestion des outils de Bordeaux Métropole et des communes grâce à un logiciel de supervision centralisé des contrôles d'accès via Micro-Sésame et pilote les nouveaux projets en extension.

En effet, ce poste a pour objectif d'organiser le travail avec les groupes de projets et la pluralité de ses acteurs, d'en contrôler la qualité, les performances, le coût et les délais ainsi que d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des applications de contrôle d'accès. La conduite de projets de contrôle d'accès implique d'apporter son expertise métier et technique dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire avec des visions transverses.

Ce poste est occupé depuis de nombreuses années par un agent de catégorie B qui part à la retraite en 2021. Les missions de celui-ci ont fortement évolué et ont été enrichies depuis la

mutualisation de 2016, en particulier par la reprise en gestion d'applications communales et la gestion de leur convergence vers une solution unique.

Par ailleurs du fait de la sensibilité de la thématique du contrôle d'accès, ce poste nécessite d'intervenir dans l'urgence et d'être en capacité de gérer la pression et les sollicitations multiples. Sur d'autres domaines fonctionnels, ces missions sont assurées par des agents de catégorie A et le poste lui-même est référencé par le référentiel des métiers du CNFPT comme un poste de catégorie A.

Aussi, il est proposé de transformer ce poste en catégorie A et de l'ouvrir au cadre d'emplois des ingénieurs (ingénieur- ingénieur principal) et des attachés territoriaux (attaché-attaché principal- directeur).

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial/attaché territorial) et 45 323.28 € annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur territorial principal) et 46 335.36 € dernier échelon du grade de directeur.

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Evolutions au sein de la direction de la transformation numérique

Afin de mieux aligner les libellés des services aux missions réalisées il est proposé d'ajuster les libellés de deux services de la manière suivante :

- Service urbanisation architecture et sécurité **du système d'information**
- Service accompagnement au changement **numérique**

Afin de mieux répondre aux problématiques de recrutement, il est proposé d'ouvrir le poste de chef de projet de gestion technique vidéoprotection (PER10595) aux cadres d'emplois des ingénieurs et des attachés territoriaux.

DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

DIRECTION GENERALE

Transfert du poste d'adjoint au directeur général de la voirie ouvrages d'art vers la direction générale des services et requalifié en chargé de mission « 1 million d'arbres ».

Avec la volonté d'améliorer la qualité de l'air, de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, et de favoriser la biodiversité en ville, Bordeaux Métropole poursuit l'objectif de planter 1 million d'arbres sur son territoire au cours des prochaines années, soit une augmentation de 20% de son patrimoine arboré. Pour se faire, les actions suivantes seront mises en œuvre : évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour intégrer l'arbre et son écosystème dans les règles d'urbanisme, mobilisation des ressources foncières délaissées, constitution d'un fonds de 2 millions d'euros par an pour ce projet, mais également sensibilisation des habitants, des communes et des entreprises pour la poursuite de cet objectif.

Afin de fédérer et d'animer les acteurs internes et externes autour de cet objectif et d'assurer le pilotage de ce projet ambitieux, il est proposé d'identifier un poste dédié, auprès du directeur général des services. Cette ressource supplémentaire est le fruit du transfert d'un poste d'adjoint au directeur général mobilités.

Rattachement du poste d'assistant.e de direction adjointe à la direction voirie ouvrages d'art à la direction adjointe en charge des déplacements

DIRECTION DE LA MULTIMODALITE

Transfert d'un poste de catégorie A technique « chef de projet programmation » de la direction Tramway/SDOM/Grandes infrastructures vers la direction de la multimodalité au service modes actifs et requalifié en « chef de projet accessibilité » catégorie A technique

La Direction de la Multimodalité est constituée du Service Etudes Marketing et Animations Territoriales et du Service Modes actifs.

Le Service modes actifs est composée actuellement de 6 agents : le chef de service, 2 cadres A, 1 adjoint administratif et de 2 techniciens.

Le service est chargé de la définition et du pilotage des plans vélo et marche métropolitains. A ce titre, il :

- participe et donne des avis de projet sur la bonne prise en compte des modes actifs dans les opérations d'espaces publics et de voirie ;
- conduit des opérations d'installation d'équipements de stationnement vélo (véloboxs et abris collectifs) ;
- coordonne les services vélos, notamment le prêt de vélo métropolitain et les contrats de location de stationnement vélo et assure ainsi le suivi de la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) et du réseau des maisons de vélo ;
- suit et cadre l'activité des opérateurs de freefloating,
- conduit les études relatives à la réalisation des aménagements cyclables ;
- pilote les réflexions sur les services vélo et piétons (école du vélo, intermodalité...)
- réalise les plans de mise en accessibilité de la voirie et les espaces publics (PAVE) des communes et leur mise en œuvre.
- Assure le suivi et la relation avec les associations en lien avec les modes actifs

L'ambition de Bordeaux Métropole en matière de développement des modes actifs et plus particulièrement de la marche pose nécessairement la question d'une meilleure accessibilité

de l'espace public aux personnes à mobilité réduite, en application notamment de la loi Handicap de 2005. Les enjeux en matière de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des arrêts de transports collectifs montent ainsi en puissance et nécessitent un suivi et surtout une coordination plus approfondie, notamment avec la volonté de Bordeaux Métropole d'obtenir le label « Destination pour tous » ou encore avec la nécessité de constituer et animer une Commission Intercommunale d'Accessibilités (CIA).

Pour ce faire, le transfert d'un poste de catégorie A de la Direction Tramway / SDODM / Grandes Infrastructures (poste vacant suite à départ à la retraite au 1^{er} juillet 2021) est proposé pour occuper le poste de Chef.fe de projet dédié.e à l'Accessibilité et ainsi consacrer un temps complet sur l'élaboration et le suivi des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), la conduite de travaux afférents ou encore le pilotage de la CIA ; et plus globalement sur une meilleure coordination des actions conduites par la DG Mobilités en matière d'accessibilité.

Le/la Chef.fe de projet Accessibilité aura ainsi pour missions principales :

- Piloter et évaluer les Plans de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
- Suivre les opérations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics menées par les Pôles Territoriaux
- Piloter, organiser la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- Conduire des opérations de mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs, notamment quais de tramway, en relai des Pôles Territoriaux
- Améliorer l'accessibilité et le rabattement aux arrêts de transports collectifs

Compte-tenu des compétences, du profil de ce poste et au regard de la spécificité de la thématique, il est proposé une ouverture aux non-titulaires.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial/attaché territorial) et 45 323.28 € annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur territorial principal) et 46 335.36 € dernier échelon du grade de directeur).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT
--

DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Transfert d'un poste de catégorie A administratif « responsable de service finances et commande publique » de la direction d'appui administrative et financière de la direction générale de l'aménagement en un poste de catégorie A administratif « Préfigurateur d'appui administratif et financier » à la direction générale du développement économique

Afin de disposer d'une gouvernance administrative et financière pour la direction générale développement économique, il convient de transférer le poste de responsable de service finances et commande publique (PER08424) de la direction d'appui administrative et financière - direction générale de l'aménagement vers la direction générale du développement économique et requalifier le poste en « préfigurateur d'appui administratif et financier », ouvert aux cadres d'emplois des attachés et des administrateurs.

Compte-tenu des compétences, du profil de ce poste et au regard de la spécificité de la thématique, il est proposé une ouverture aux non-titulaires.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou administrateurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade attaché territorial) - 25 923,12 € annuels (premier échelon du grade d'administrateur territorial) et 46 335.36 € dernier échelon du grade de directeur) – 63 205,08 € (dernier échelon du grade d'administrateur hors classe).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION DU FONCIER

Suppression d'un poste de catégorie C « assistant foncier » puis création d'un poste de catégorie B « administrateur fonctionnel foncier », filières administrative et technique, cadre d'emplois des rédacteurs et des techniciens.

La prise en charge et l'accompagnement de la dématérialisation nécessite le renforcement de l'administration fonctionnelle de l'outil au bénéfice des DIA (maintien de l'application, réponse aux besoins des utilisateurs et accompagnement, paramétrage des solutions fonctionnelles etc...).

Il est envisagé, grâce à l'amélioration des process liés à la dématérialisation et le gain de temps dégagé par l'absence de double saisie, de transformer un poste de catégorie C « d'assistant foncier » (PER08290). Ce poste de catégorie C serait alors supprimé, et un poste « d'administrateur fonctionnel foncier » de catégorie B, filière administrative et technique, cadre d'emplois des rédacteurs et des techniciens, serait créé afin de répondre au niveau des missions attendues.

L'agent sur le poste a participé à l'ensemble du processus de mise en place de la dématérialisation et est en mesure d'assurer la fonction d'administrateur fonctionnel. Ce poste restera positionné au sein du « service acquisitions et cession » – « centre mise en œuvre du droit de préemption urbain » et un rattachement fonctionnel à la direction adjointe sera assuré compte tenu du caractère transversal de ces missions et participera à l'équipe projet avec les administrateurs de la DAT.

DIRECTION DE L'HABITAT

Ouverture d'un poste de catégorie A « Chef.fe de projet habitat privé » aux non-titulaires

Le chef de projet recruté aura comme mission principale le pilotage et l'animation de la plateforme métropolitaine de mal logement ainsi que le pilotage et le suivi des études, dispositifs et outils opérationnels qui en découlent. Il devra démontrer des aptitudes en pilotage de projet, dans ses dimensions partenariales, budgétaires, administratives et dans la préparation des étapes de validations et travailler en équipe avec les autres chefs de projet habitat privé..

Création d'un centre « Permis de louer / Permis de diviser / Déclaration de louer

Création d'un poste de catégorie A administratif ou technique «responsable de centre» titulaire et non titulaire

Création de 4 postes de catégorie B administratif ou technique «instructeur.rice»

Pour renforcer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne, les nouveaux élus métropolitains et communaux ont souhaité se saisir dès le début du mandat de nouveaux outils juridique préventif : il s'agit du permis de louer, de la déclaration de louer et du permis de diviser, dont la compétence revient à Bordeaux Métropole.

Après un travail d'analyse de données existantes et de remontées du terrain des communes, des premiers périmètres expérimentaux révélant une proportion importante d'habitat dégradé ont été repérés dans 16 communes de la métropole.

Par délibération du 18 mars 2021, les élus métropolitains ont donc voté l'instauration de ces nouveaux outils sur les périmètres identifiés. L'entrée en vigueur est prévue 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, dans ces secteurs, un permis devra être instruit et délivré par la métropole avant chaque mise en location, ou chaque division de bâti existant, pour s'assurer que le logement correspond bien aux normes d'habitabilité minimales. Ce permis devra être délivré avant l'entrée dans les lieux du nouveau locataire. (Contrairement aux mesures de police habitat qui intervienne lorsque le logement est occupé)

Accompagnée d'un bureau d'étude expérimenté sur la mise en œuvre de ce type d'outil, la direction de l'habitat a estimé un besoin en ressources humaines s'élevant à 5 ETP pour mener à bien cette nouvelle activité: 4 instructeurs catégories B, et 1 cadre catégorie A responsable de centre. Cette estimation résulte d'un parangonnage (avec la métropole Lilloise notamment), et des estimations statistiques sur les mises en locations annuelles.

Les instructeurs seront spécialisés dans la réglementation habitat. Ils devront instruire sur plan, mais aussi se déplacer pour vérifier l'état des logements. En contact avec un public ciblé de propriétaires bailleurs ou agences immobilières, ils seront aussi à leur côté pour leur faire connaître les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat, et les conseiller sur les démarches à entreprendre.

Le cadre supervisera l'activité d'instruction, participera également à l'instruction pendant les périodes chargées (notamment entre juin et septembre). Il aura aussi pour rôle de coordonner et d'animer l'ensemble des dispositifs de régulation du marché locatif privé (encadrement des loyers en particulier).

Cela nécessite la création d'un centre « Permis de louer / permis de diviser /déclaration de louer ».

Compte-tenu des compétences, du profil de ce poste et au regard de la spécificité de la thématique, il est proposé une ouverture aux non-titulaires.

Dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération du candidat retenu pourra être fixée en fonction de son niveau de diplôme ainsi que de son expérience professionnelle, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial/attaché territorial) et 45 323.28 € annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur territorial principal) et 46 335.36 € dernier échelon du grade de directeur).

Par ailleurs, les primes et indemnités versées aux contractuels seront mentionnées au contrat en vertu des articles 19 et 20 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 permettant l'exactitude des calculs de liquidation.

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 et la délibération complémentaire n°2020-187 du 24 juillet 2020 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Récapitulatif des évolutions de ressources :

Direction générale	Postes créés				Postes supprimés				Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A	B	C	Total	A	B	C	Total			
Directions rattachés au Président	1	0	0	0	0	0	0	0	1	71 889,31 €	41 935,43 €
Cabinet du Président	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
DG mobilité	1	0	0	1	2	0	0	2	-1	-71 889,31 €	-41 935,43 €
DG Aménagement	1	5	0	6	1	0	1	2	4	194 216,22 €	113 292,80 €
DG Développement économique	1	0	0	1	0	0	0	0	1	71 889,31 €	41 935,43 €
DG des finances et de la commande publique	0	1	0	1	0	0	0	0	1	46 308,64 €	27 013,37 €
DG numérique et systèmes d'information	1	0	0	1	0	1	0	1	0	25 580,67 €	14 922,06 €
DG ressources humaines et administration générale	1	2	1	4	1	0	1	2	2	92 617,28 €	54 026,75 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU la loi n°84-53, et ses articles 3 et 3-1, du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis rendu par le Comité technique du 7 Juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications, créations et suppressions des postes ci-dessus mentionnés.

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués,

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus,

Article 4 : d'autorisation l'organisation des directions mentionnées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
--	---